



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que l'ASBL COMITÉ SCOLAIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE dont le siège est établi Rue des Combattants et Déportés, 9 à 1367 Ramillies a introduit auprès du fonctionnaire délégué de la Région wallonne une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue des Combattants et Déportés, et cadastré 7<sup>ème</sup> Division Huppaye, Section C, n° 115/C.

Le projet consiste à **CONSTRUIRE UNE SALLE DE GYMNASTIQUE ET DEUX CLASSES**, et présente les caractéristiques suivantes : La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article R.IV.40-2, §1<sup>er</sup>, 2, à savoir :

« la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions. »

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **14/05/2018** au **28/05/2018** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse [urbanisme@commune-ramillies.be](mailto:urbanisme@commune-ramillies.be).

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

**À l'occasion de la Pentecôte, l'administration sera exceptionnellement fermée le lundi 21/05/2018. Une permanence sera organisée le samedi 26/05/2018 de 9h30 à 12h00.**

Affichage de l'avis du 07/05/2018 au 28/05/2018.

À Ramillies, le 04/05/2018,

Par le Collège,

La directrice générale,

C. MOTTART



Pour le Bourgmestre absent,  
Par délégation,  
L'Echevine,  
M. LOPPE